

L'AFL reconnue comme établissement de crédit public de développement

Le jeudi 11 mars 2021, l'AFL s'est vue reconnaître officiellement établissement de crédit public de développement par le Collège de supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Cette reconnaissance vient confirmer l'ADN de l'AFL, la banque créée et détenue par les collectivités locales françaises.

Une reconnaissance officielle de l'ADN de l'AFL

Les critères définissant les établissements de crédit public de développement figurent dans un texte européen (Règlement 2019/876 du 20 mai 2019).

Il existe 5 critères pour définir un établissement de crédit public de développement :

- 1) **Avoir été créé par une administration centrale, régionale ou locale ;**
- 2) **Avoir une activité se limitant à servir certains objectifs de politique publique financière sociale ou économique** sur une base non concurrentielle ;
- 3) Ne pas avoir **pour but de maximiser les profits ou les parts de marché ;**
- 4) Faire reposer **la viabilité de l'établissement sur l'administration centrale, régionale ou locale ;**
- 5) **Ne pas recevoir de dépôts garantis.**

L'AFL¹ a été créée par et pour les collectivités locales qui sont les uniques actionnaires, les uniques emprunteuses et les uniques garantes des titres de créances émis par l'établissement de crédit. Son activité se limite à financer les investissements des collectivités en répondant à leurs besoins d'emprunt. Elle n'a pas pour but de maximiser les profits ou la part de marché mais de consolider et sécuriser l'accès à la ressource de ses actionnaires.

Un nouveau calcul du ratio de levier

La reconnaissance de ce statut a des implications sur les exigences réglementaires que l'AFL doit satisfaire. Elle permet à l'établissement d'exclure du calcul de son ratio de levier le montant des prêts octroyés aux collectivités locales.

Le statut d'établissement de crédit public de développement vient donc alléger l'exigence de ratio de levier que le Groupe AFL doit satisfaire - laquelle est peu adaptée au modèle des établissements de crédit publics de développement du fait de la qualité de leurs emprunteurs.

¹ Pour rappel, Le Groupe AFL, composé de l'AFL-ST, compagnie financière 100% détenue par les collectivités qui est propriétaire à plus de 99,99% de l'AFL, établissement de crédit spécialisé.



Contact presse

Lucille SIMON - Responsable de la communication
lucille.simon@agence-france-locale.fr - 04 69 84 81 04

Pour mémoire, l'AFL s'est soumise à une exigence de ratio de solvabilité de 12,5% - au-dessus des impératifs réglementaires (11,75%).

Une décision qui vient asseoir le plan de développement de la banque des collectivités

Pour Ariane Chazel, Membre du Directoire et Directrice Engagements et Risques de l'AFL, « cette reconnaissance conforte l'AFL dans son identité, une banque unique en France au service exclusif de l'investissement public local, créée par et pour les collectivités locales ». Pour Olivier Landel, Directeur général de l'AFL-ST, « cette décision démontre que les collectivités sont parvenues à créer un modèle de banque tout à fait différent des établissements de crédit traditionnels et reconnus comme tel par les plus hautes institutions ».

A propos de l'AFL

« Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants ».

« En créant la première banque que nous détenons et pilotons à 100%, nous, collectivités locales françaises, avons posé un acte politique fort en faveur de la décentralisation. Notre établissement, l'Agence France Locale, n'est pas un établissement financier comme les autres. Créé par et pour les collectivités, il agit pour le monde local, pour renforcer notre liberté, notre capacité à développer des projets et notre responsabilité d'acteurs publics. Sa culture de la prudence nous préserve des dangers de la complexité et la richesse de sa gouvernance, des dérives liées aux conflits d'intérêt. L'objectif fondamental : offrir un accès à la ressource au monde local, dans les meilleures conditions et en toute transparence. Les principes de solidarité et d'équité nous guident. Convaincus qu'ensemble on va plus loin, nous avons souhaité un établissement agile, qui s'adresse à toutes les collectivités, aux plus importantes régions comme aux plus petites communes. Nous concevons le profit comme un moyen d'optimiser la dépense publique, non comme une fin. À travers l'AFL, nous soutenons un monde local engagé pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux. L'AFL renforce notre pouvoir d'agir : mener des projets sur nos territoires, pour aujourd'hui comme pour demain, au service des habitants. Nous sommes fiers d'avoir une banque qui affiche un développement à notre image, toujours plus responsable et plus durable. Nous sommes l'Agence France Locale. »



Contact presse

Lucille SIMON - Responsable de la communication

lucille.simon@agence-france-locale.fr - 04 69 84 81 04